



**COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ  
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

**AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA RBC MODIFIANT  
L'ARRÊTÉ DU 15 JUILLET 2021 RELATIF AUX CONDITIONS D'OCTROI DE LA  
PRIME BRUXELL'AIR EN ÉCHANGE DE LA RADIATION DE LA PLAQUE  
D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE**

<b>Demandeur</b>	Cabinet du Ministre Alain Maron
<b>Demande reçue le</b>	14/06/2023
<b>Exposés</b>	19/06/2023 Modifications aux arrêtés LEZ et Bruxell'air par Lucas Demuelenaere, cabinet Maron
<b>Documents transmis</b>	Présentation PPT La note au gouvernement Projet d'arrêté Bruxell'Air
<b>Avis adopté par la Commission régionale de la Mobilité le</b>	18/09/2023

[À propos des modalités de demande de la prime Bruxell'Air et des conditions d'octroi](#)

1. La Commission considère que la radiation de la plaque d'une motocyclette devrait également donner droit à la prime Bruxell'Air, en vue de soutenir plus largement le report modal et la réduction des émissions de polluants, sachant qu'une motocyclette contribue proportionnellement plus à la pollution atmosphérique <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Europese Commissie, Handbook on the external costs of transport – Januari 2019

## À propos du contenu et du montant de la prime Bruxell'Air

2. La Commission propose que le montant de la prime "Bruxell'Air" soit davantage dépendant de la situation socio-économique des individus concernés et prenne en compte, non seulement le revenu, mais également la composition et la taille du ménage. Ainsi, elle suggère, par exemple, une augmentation du montant de la prime pour chaque enfant à charge. Cette recommandation faisait déjà l'objet de l'avis de la CRM du 29/03/2021 (« *Les coûts financiers et organisationnels des déplacements alternatifs sont fonction du nombre de personnes à déplacer. La Commission demande de moduler la prime en fonction de la taille des ménages (par exemple en fonction du nombre d'enfants à charge)* »).
3. Compte tenu de la conjoncture actuelle, la Commission demande que l'indexation de la prime soit annuelle, de même que celle du seuil des revenus.

## À propos des services de mobilité et des prestataires

4. Il reste difficile, voire impossible, pour certaines personnes de renoncer à leur voiture (ex. horaires décalés, zones plus difficiles d'accès sans voiture dans ou en dehors de la RBC). Pour que ces personnes puissent renoncer à la voiture, la Commission rappelle qu'il faut offrir des alternatives qui se rapprochent le plus possible des avantages offerts par la voiture. Le Brupass XL en est un bon exemple et la Commission espère que d'autres initiatives du genre fleuriront.

La Commission soutient donc fortement la prime Bruxell'Air et insiste sur la nécessaire flexibilité de l'offre d'alternatives et des fournisseurs de services de mobilité.

## À propos des modalités de demande de la prime Bruxell'Air et des conditions d'octroi

5. Puisque la fracture numérique reste une réalité, la Commission demande que la sensibilisation autour de la prime soit multi-canaux.
6. De manière générale, la Commission souligne l'importance d'offrir la possibilité d'effectuer les demandes de primes et les demandes d'informations également via papier et/ou à un guichet (physique et/ou téléphonique), ceci afin de garantir une accessibilité à tous.